

Château de Ripaille



Votre mariage
dans un lieu d'exception

Conditions au 1^{er} janvier 2020

Fondation Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
tél. 04 50 26 64 44
www.ripaille.fr



FONDATION RIPAILLE

Votre château pour une cérémonie inoubliable



*Vous aussi, comme le premier Duc de Savoie,
venez faire Ripaille !*

Profitez des charmes de Ripaille en louant certains des salons du château.

Dans un cadre exceptionnel discret et chic, l'équipe de la Fondation Ripaille vous accueille tous les jours de l'année.



La Fondation Ripaille

Par un don de Madame Elisabeth Necker-Engel, le château d'Amédée VIII est, depuis 1976, le siège d'une **fondation reconnue d'utilité publique**, qui a pour but de conserver et de mettre en valeur pour le public le patrimoine historique, artistique et naturel de Ripaille et de faire de ce site un lieu de promotion d'une meilleure relation entre l'Homme et son environnement.

Toute participation financière permet d'entretenir les bâtiments du château et de soutenir les projets de développement de la Fondation Ripaille.



Locaux de réception

Mise à disposition du Pavillon Amédée VIII

De nombreux espaces sont proposés au choix :

- **La grande salle des Ambassadeurs**
au rez-de-chaussée,
avec accès direct sur une pelouse de 1600 m².
Capacité pour 130 personnes assises

- **Les salons du 1^{er} étage**
 - Salon Amédée VIII (60 personnes)
 - Hall et salle voûtée (50 personnes)

La capacité des salles est donnée pour un dîner assis.
La capacité maximale autorisée est de 500 personnes.

Pour certains événements, il est possible d'agrandir le château par la mise en place d'un **chapiteau**.



Annexes

- **Parking** gratuit de 100 places, devant le château. Possibilité de garer des bus dans l'allée.
- **Le Grand Jardin** exposé au sud, avec vue sur les montagnes.



Traiteurs

Seuls les traiteurs mandatés par la Fondation Ripaille, sont autorisés à intervenir au Château.
Liste sur demande.

Animations

Visite guidée et dégustation de vins

Lors de votre événement, il est possible de réserver une visite privée par un guide qualifié de la Fondation et d'organiser une dégustation de vins du domaine.
Offre sur demande.

Musique

Vous pouvez faire intervenir des groupes de musique ou des DJ de votre choix. La musique s'arrête à 4h du matin, au maximum. L'animation est sous la responsabilité du client dans le respect du règlement intérieur (voir page 5). Il convient que le responsable prenne contact avec la Fondation Ripaille, 8 jours avant la réception.



Conditions de location

Les bâtiments du château de Ripaille étant classés aux monuments historiques et la Fondation Ripaille organisant principalement l'accueil du public pour les visites, ces contraintes rendent indispensables le contact au préalable avec la Fondation Ripaille.

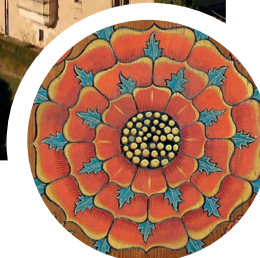
Afin de répondre au mieux à votre demande, une visite préalable des locaux de réception est obligatoire, sur rendez-vous.

Réservation, facturation et demande de garantie

La réservation ferme des locaux ne sera faite qu'après versement d'un acompte correspondant à 50 % du prix de base. En aucun cas cet acompte n'est remboursé.

Le solde du montant prévisible sera versé à la Fondation avant réception. La facture finale, comprenant le prix de location des salles et les suppléments éventuels, sera adressée après la réception. Le solde éventuel sera réglé par le locataire dès réception de la facture.

La décoration des lieux et le banquet ne sont pas pris en charge par la Fondation.



Tarifs

Tous les prix sont affichés en TTC

Cocktails 18h - 22h :

9€ / personne

Forfait minimum de 575 €
pour la prestation

Mise à disposition de 18h à 5h du matin

De 15 à 30 personnes : 800 €

De 31 à 50 personnes : 1300 €

De 51 à 80 personnes : 1700 €

De 81 à 120 personnes : 2400 €

Au-delà de 120 personnes :
15 € / pers. en supplément

Vin d'honneur :

5€ supplémentaires pour les invités assistant
au vin d'honneur et non au repas assis.

Gardiennage : Forfait obligatoire 210 €
(Surveillance et fermeture du château)

Option son et vidéo

- Sono et vidéo projecteur : 210 €
(MIPRO MA 705 sur pied + micro)

- Location du piano : 250 €
Disponible uniquement au 1^{er} étage dans le hall et sous
réserve qu'un pianiste professionnel soit mandaté.
L'accordage est à la charge du client.

Une garantie de 1500 € est demandée

La fondation Ripaille se réserve le droit de facturer un forfait ménage supplémentaire de 250 € en cas de débordements excessifs, ne permettant pas une ouverture dans des conditions normales au public le jour suivant la soirée.

Règlement intérieur

**Propriétaire du château de Ripaille,
la Fondation a pour but d'animer,
restaurer et conserver les lieux.
Le respect du règlement intérieur est
primordial.**

Responsabilité et restriction

Conformément à la loi Evin et en raison des règles de conservation du patrimoine, l'intérieur du château de Ripaille est un lieu **non fumeur**.

Objets déposés par le locataire dans le château

La mise à disposition des salles dans le château pour le dépôt de tout objet ou matériel devant être utilisé par le locataire n'entraîne aucun engagement de garde ou de surveillance pour la Fondation Ripaille.

La Fondation décline toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver à ces objets ou matériel.

Véhicules

La Fondation n'est pas responsable des véhicules stationnés dans le périmètre du château et recommande aux propriétaires de ne pas laisser de documents ou des objets en vue à l'intérieur des voitures. Il est conseillé de faire appel à une société de gardiennage pour la surveillance des parkings.

Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour du château sauf autorisation spéciale de la Fondation Ripaille.

Animation

Les feux d'artifice sont formellement interdits. Aucune musique n'est autorisée en plein air après 22h. La jouissance de la pelouse attenante à la salle des Ambassadeurs et du jardin des cellules sera autorisée jusqu'à 22h.

L'installation d'orchestre et/ou de sonorisation peut être prévue seulement dans la salle des Ambassadeurs, l'emplacement étant déterminé en concertation avec la direction.

La puissance de la sonorisation devra être mise à un niveau d'écoute raisonnable qui ne soit pas audible de l'autre côté de la cour d'honneur et ce tout au long de la soirée, afin de respecter les règlements de voisinage (les bâtiments faisant face au château étant habités).

La personne chargée de la surveillance des locaux pourra demander à l'animateur de baisser le son, s'il le juge nécessaire.



Décoration - Installation Cérémonie laïque

Seule une décoration florale sur table, à convenir avec le traiteur, est autorisée. Toutes installations spécifiques (DJ, musique, décoration), ainsi que l'installation pour les cérémonies laïques sont soumises à l'autorisation de la Fondation Ripaille. Tout mobilier supplémentaire (chaises et tables) sont à la charge des clients.

Les installations ou décorations peuvent se faire la veille du mariage entre 14 h et 17 h si le château est disponible.

Tout dépassement d'horaire sera facturé.

Il est possible d'organiser une cérémonie laïque dans les jardins du château (possibilité de repli au premier étage en cas de mauvais temps) à partir de 17 h le jour du mariage. Aucune installation extérieure n'est réalisée par la Fondation.

Circulation extérieure

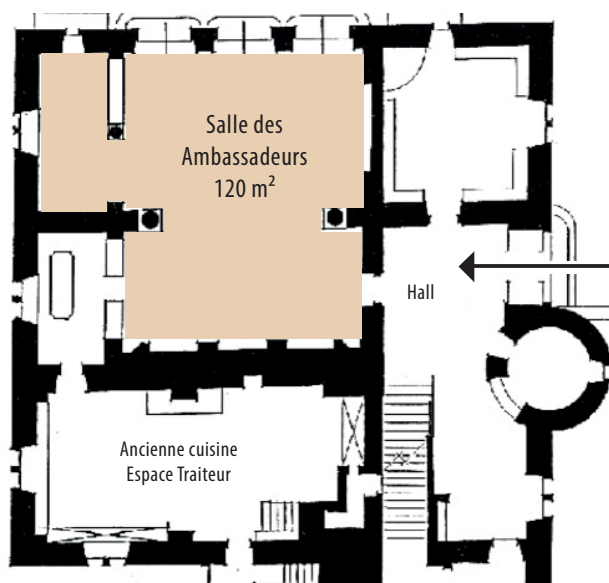
Aucun véhicule, hormis ceux de service, ne pourra pénétrer dans la cour d'honneur. Les personnes devront respecter la délimitation matérialisée par les barrières en restant côté château et éviteront de se déplacer après 22h.

La sortie des invités se fera le plus discrètement possible.



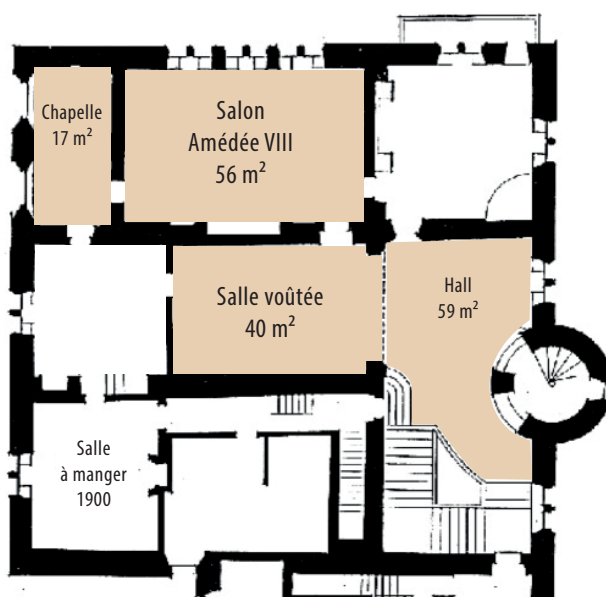
Plans simplifiés du Château de Ripaille

Espaces de location



REZ-DE-CHAUSSÉE

Salle des Ambassadeurs > jusqu'à 130 personnes assises



1^{er} ÉTAGE

Deux salles + hall > jusqu'à 110 personnes assises



CONTACT & RÉSERVATION

Fondation Ripaille
Château de Ripaille
83, av. de Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
Tél. +33 4 50 26 64 44
fondation@ripaille.fr
www.ripaille.fr